

CONDITIONS D'UTILISATION DES TERRAINS A LA BASE DE LOISIRS DU FORT

Le SIVOM LOMPRET-PERENCHIES-VERLINGHEM met à disposition du Tennis Club de Pérenchies les terrains de tennis situés sur la base de loisirs du Fort. Une convention a formalisé l'utilisation de ces terrains en complément de ceux disponibles au sein du Club.

CADRE D'UTILISATION

Le cadre général prévoit notamment :

- **Que les adhérents-licenciés du Tennis Club de Pérenchies pourront utiliser les terrains sans acquitter de droit d'entrée.**
- **Il n'y a pas de priorité accordée aux adhérents – licenciés du Club vis-à-vis du public fréquentant la base. Les samedi, dimanches et jours fériés, un seul court pourra être réservé par les 3 clubs des 3 communes. En dehors, les clubs et leurs adhérents ne pourront réservés plus de 2 courts simultanés.**
- **Les adhérents-licenciés devront respecter le règlement de la base de loisirs du Fort ainsi que les éventuelles observations formulées par la direction de la base de loisirs.**

MODALITES D'ACCES

- **Un adhérent du club ne peut réserver qu'un seul terrain pour la même période horaire**
- **Seuls les adhérents-licenciés du club peuvent bénéficier de l'accès sans droit d'entrée.**
- **Les adhérents licenciés doivent présenter leur attestation de licence et leur carte d'identité lors du retrait des clés à l'accueil de la base de loisirs.**
- **Pour rappel, vous pouvez télécharger votre attestation de licence en accédant / créant votre compte sur : <https://mon-espace-tennis.fft.fr/>**
- **L'accès se fait uniquement sur réservation à l'accueil de la patinoire ou au téléphone (03 20 22 22 18) aux horaires d'ouverture des activités.**

Le TENNIS CLUB DE PERENCHIES

Le 2 avril 2018